

**Protocole de Montréal
relatif à des substances
qui appauvrissent
la couche d'ozone**

Distr. générale
10 août 2026

Français
Original : anglais

**Trente-huitième Réunion des Parties au
Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**
Kigali, 2-6 novembre 2026

Ordre du jour provisoire

I. Débat préparatoire (2-4 novembre 2026)

1. Ouverture du débat préparatoire.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour du débat préparatoire ;
 - b) Organisation des travaux.
3. Questions administratives :
 - a) Budget du fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et rapports financiers ;
 - b) Examen de la composition des organes du Protocole de Montréal en 2027 :
 - i) Membres du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal ;
 - ii) Membres du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal ;
 - iii) Coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée.
4. Reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période triennale 2027-2029 :
 - a) Rapport complémentaire de l'équipe spéciale sur la reconstitution du Groupe de l'évaluation technique et économique ;
 - b) Prolongation du mécanisme à taux de change fixe pour la période triennale 2027-2029.
5. Poursuite du renforcement des institutions relevant du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.37/9, par. 166).
6. Assurer la viabilité des opérations du Protocole de Montréal (décision XXXVII/7).
7. Émissions d'hydrofluorocarbène 23 (HFC-23) (décision XXXVII/2).
8. Amélioration de la surveillance atmosphérique régionale des substances réglementées par le Protocole de Montréal (décision XXXVII/1).

9. Questions d'organisation au sein du Groupe de l'évaluation technique et économique :
 - a) Options concernant l'organisation du Groupe de l'évaluation technique et économique et de ses comités des choix techniques (décision XXXV/20) ;
 - b) Changements dans la composition du Groupe de l'évaluation technique et économique.
10. Questions relatives au respect et à la communication de données : travaux et recommandations du Comité d'application.
11. Mise en œuvre des paragraphes 2 et 4 de l'article 2J du Protocole de Montréal en ce qui concerne l'Azerbaïdjan.
12. Participation des États d'Asie centrale au Groupe des États d'Europe orientale.
13. Classification de l'État de Palestine en tant que Partie visée au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal et accès à l'assistance du Fonds multilatéral.
14. État de ratification de l'Amendement de Kigali.
15. Questions diverses.

II. Débat de haut niveau (5 et 6 novembre 2026)

1. Ouverture du débat de haut niveau :
 - a) Déclaration du Président de la trente-septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
 - b) Déclaration d'un(e) représentant(e) du Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
 - c) Déclaration d'un(e) représentant(e) du Gouvernement rwandais.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection des membres du Bureau de la trente-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour du débat de haut niveau ;
 - c) Organisation des travaux ;
 - d) Vérification des pouvoirs des représentant(e)s.
3. Exposés des groupes d'évaluation sur leurs rapports d'activité, y compris sur toute nouvelle question.
4. Exposé du Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sur les travaux du Comité exécutif, du secrétariat du Fonds multilatéral et des organismes d'exécution du Fonds.
5. Déclarations des chef(fe)s de délégation et débat sur des sujets clefs.
6. Rapport des coprésident(e)s du débat préparatoire et examen des décisions recommandées pour adoption par la trente-huitième Réunion des Parties.
7. Date et lieu de la trente-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
8. Questions diverses.
9. Adoption des décisions de la trente-huitième Réunion des Parties.
10. Adoption du rapport de la réunion.
11. Clôture de la réunion.